

PROJET DE LOI

adopté

le 20 juillet 2009

N° 112
S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement du **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord** en vue d'**éviter les doubles impositions** et de **prévenir l'évasion et la fraude fiscales** en matière d'**impôts** sur le **revenu** et sur les **gains en capital**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 247, 520 et 521 (2008-2009).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur les gains en capital, ensemble un protocole, signée à Londres le 19 juin 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 juillet 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 247 (2008-2009), Sénat.